



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 13 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 06/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/12/2023.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy, M. PEGUY Thierry

Excusé : M. MENEAU Gilles (arrivé à 18h15)

Secrétaire de séance : M. FAZILLEAU Philippe

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

D2023_37 – Demande de subvention pour un logiciel " cimetière "

Le Maire propose au Conseil Municipal d'investir dans l'utilisation d'un logiciel " cimetière " pour se mettre en conformité avec la loi. Cette prestation permet l'enregistrement de l'ensemble des concessions dans le logiciel, le scan des dossiers, la conception d'un règlement du cimetière, l'assistance juridique et réglementaire, la cartographie du cimetière, ...

Il présente le coût de l'investissement et du contrat de services de l'entreprise LogiPlace :

– Contrat de services annuel	240,00 HT	288,00 TTC
– Paramétrages Logicim	4 720,00 HT	5 664,00 TTC
– Rédaction du règlement du cimetière	416,00 HT	499,20 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **accepte** l'ensemble des devis de l'entreprise LogiPlace qui s'élèvent à 5 376,00 € HT.
- **autorise** le Maire à signer le devis et tout autre document relatif à cet achat.
- **sollicite une subvention** du Conseil Départemental la plus élevée possible au titre de l'aide aux communes à faibles population.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/12/2023
Le Maire,
M. BEAUDEAU Didier



Le secrétaire de séance,
M. FAZILLEAU Philippe